



Photo // Maxime Daigle, studio E



9 AOÛT 2021 CONSIGNES SANITAIRES ET PROTOCOLES EN VIGUEUR

Dans le contexte actuel où nous devons tous redoubler de prudence, le respect des mesures sanitaires contribue à la sécurité de notre communauté et au maintien des activités de la Maison pour la danse.

Nous comptons sur votre collaboration!

IMPORTANT

En vous présentant à la Maison pour la danse ou en effectuant une location, vous vous engagez à :

Répondre négativement aux questions suivantes :

- Avez-vous l'un des symptômes suivants? Apparition ou aggravation de toux, essoufflement ou difficultés respiratoires, température égale ou supérieure à 38 °C, sensation de fièvre, frissons, fatigue ou faiblesse, douleurs musculaires ou courbatures, perte de l'odorat ou du goût, mal de tête, symptômes gastro-intestinaux (douleur abdominale, diarrhée, vomissements), malaises intenses.
- Revenez-vous d'un voyage à l'extérieur du pays depuis moins de 2 semaines?
- Avez-vous été en contact direct avec une personne atteinte de la COVID-19 dans les 15 derniers jours?

Porter un masque de procédure ou un couvre-visage (pour dépannage, des masques sont en vente au coût de 1,00 \$ à l'accueil);

Aviser un membre du personnel de la Maison pour la danse et quitter les lieux si vous commencez à ressentir des symptômes sur place;

Respecter les mesures et les protocoles exigés par la Maison pour la danse;

Transmettre ces consignes à tous les membres de votre équipe.

CONSIGNES DANS LA MAISON POUR LA DANSE

À L'ARRIVÉE

- Se présenter **au maximum 5 minutes** avant le début de la location;
- Porter un masque de procédure ou un couvre-visage et en fournir un à chaque membre de votre groupe (pour dépannage, masque en vente au coût de 1,00 \$ à l'accueil);
- Se laver les mains avec le désinfectant disponible à l'accueil;
- Si ce n'est déjà fait, procéder au paiement (préférentiellement par carte);
- Enlever ses bottes ou ses chaussures de ville.

DANS LES ESPACES COMMUNS

- Aucun flânage dans l'entrée de la Maison;
- Limiter les sorties et déplacements au strict minimum;
- Maintenir une distance de 2 mètres;
- Ne pas utiliser les abreuvoirs : seules les stations de remplissage de gourdes sont accessibles;
- **Espaces communs et bistro non accessibles;**
- Vestiaires et casiers non accessibles.

EN STUDIO

Artiste en danse (professionnel.le)

- Le port du masque de procédure et de la protection oculaire est obligatoire en studio si la distanciation physique de 2 mètres n'est pas respectée. Certaines exceptions s'appliquent. Merci de vous référer à la section **Mesures particulières pour les arts de la scène** dans le [Guide des normes sanitaires pour le secteur des arts de la scène](#)

Activités de loisirs

- Les activités de loisir intérieures sans contact peuvent être pratiquées par un maximum de 25 personnes avec ou sans encadrement et selon la jauge du studio réservé;
- Le port du couvre-visage est obligatoire en studio si la distanciation physique de 2 mètres n'est pas respectée.

Repas en studio

Lors d'une réservation **de plus de 5 heures**, il est possible de manger dans votre studio selon certaines conditions :

- Nous vous encourageons à manger à l'extérieur, autrement il faut garder un maximum de distanciation physique avec vos collègues même si vous êtes dans une même bulle classe, puisque le masque devra être retiré;
- Repas froid uniquement, pas d'utilisation de micro-ondes ni de frigo;
- Utiliser le balai disponible sur chaque étage au besoin;
- Aucune table ni chaise ne seront fournies.

PLANIFICATION D'UNE LOCATION

Heures d'ouverture de la Maison pour la danse

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

- De jour en semaine, un minimum de 3 heures de location est requis (un bloc le matin ou un en après-midi);
- **Aucune location entre 12 h et 13 h** pour permettre la désinfection, sauf pour les réservations de 5 heures et plus;
- Pour une location les soirs et fins de semaine, communiquez avec studio@maisonpourladanse.ca ou 418 476.5013 poste 309;
- Aucun équipement d'entraînement disponible;
- L'équipement technique est disponible sur demande (\$).

JAUGE PAR STUDIO POUR LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

- La jauge indiquée inclut toute personne présente en studio;
- **La capacité recommandée** (9m²/personne) permet de conserver au moins 2 mètres de distance entre les danseurs en mouvement;
- **La capacité maximale** (4m²/personne) est idéale pour un groupe qui bouge moins ou qui est assis. Pour cette jauge, un périmètre de sécurité de 2 mètres a été calculé aux alentours du studio, afin de permettre aux usagers de sortir en respectant la distanciation.

STUDIO	JAUGE RECOMMANDÉE Permet du mouvement (9 m ² /personne)	JAUGE MAXIMALE En formule assise (4 m ² /personne)
Studio Desjardins - Aire de jeu 33 x 41 (1353 pi ²)	14	25
Studio Desjardins - Gradin	16 (8 bulles de 2 personnes)	
Studio B 35 x 27 (945 pi ²)	10	16
Studio C 47 x 37 (1739 pi ²)	18	25
Studio D 44 x 40 (1760 pi ²)	17	25
Studio E 34 x 27 (918 pi ²)	9	16
Studio F 27 x 36 (972 pi ²)	10	17
Salle de conférence (écolier ou conférence)	7	

POLITIQUE D'ANNULATION

Toute annulation doit être signalée par courriel au studio@maisonpouurladanse.ca ou par téléphone au 418 476-5013, poste 309 avant la tenue de l'activité selon les délais indiqués à la page suivante.

Aucun frais d'annulation ne sera applicable dans les cas suivants : apparition de symptômes en lien avec la COVID-19, contact direct avec une personne ayant été déclarée positive à la COVID-19 ou résultat positif à la COVID-19.

Pour toute autre annulation préventive, la politique d'annulation en vigueur s'appliquera :

Location ponctuelle et session de cours

- Plus de 72 h avant la réservation : aucun frais de location
- Entre 72 et 24 h avant la réservation : 50 % des frais de location
- Moins de 24 h avant la réservation : 100 % des frais de location

Résidences et événements

- Plus de 10 jours avant la réservation : aucun frais de location
- Entre 7 et 10 jours inclusivement avant la réservation : 50 % des frais de location
- Moins de 7 jours avant la réservation : 100 % des frais de location

RÉFÉRENCES SUR LES NORMES SANITAIRES

[Guide des normes sanitaires pour le secteur des arts de la scène](#)

[Tableau récapitulatif pour les arts de la scène](#)

[Loisirs et sports - Mesures en vigueur](#)

[Assouplissements à venir par paliers](#)

[Quebec.ca Palier 1 \(zone verte\)](#)

[Guide des normes sanitaires pour le secteur des activités intérieures de sport et de loisir](#)

DES QUESTIONS?

studio@maisonpouurladanse.ca | 418 476-5013, poste 309